

FLUDIOXONIL FONGICIDE TECHNIQUE

FONGICIDE

POUDRE

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE

Fludioxonile.....97,6 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON
AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

ATTENTION



POISON

**AVERTISSEMENT
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL**

N° D'HOMOLOGATION : **24731**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 kg – vrac**

Syngenta Canada, Inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON
N1G 4Z3
(519) 836-5665

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

GÉNÉRALITÉS : Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Amener la personne incommodée à un endroit sûr et non contaminé. Obtenir immédiatement des soins médicaux si la toxicité, l'irritation, etc. persiste ou est grave. Avoir le contenant ou l'étiquette du produit en sa possession avant de communiquer avec un centre anti-poison ou un médecin ou, encore, avant de se présenter pour un traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique. Si une grande quantité de produit a été ingérée, provoquer le vomissement ou faire un lavage d'estomac.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

Suivre à la lettre toutes les précautions relatives à la manutention et à l'utilisation des pesticides. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau. Les travailleurs qui utilisent ce produit dans un système ouvert doivent porter : bottes de sécurité, combinaison, gants imperméables, lunettes de sécurité/écran facial, respirateur à cartouche et chapeau.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, frais, sec et bien ventilé. Expédier et entreposer à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale et des semences. Garder les contenants hermétiquement fermés. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES** et les animaux domestiques **D'Y AVOIR ACCÈS**. Empêcher de manger, de boire, de fumer et d'appliquer des cosmétiques dans les endroits où il y a un risque d'exposition à ce matériel.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens de formulations utilisant ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne doit servir qu'à la fabrication de pesticides homologués en vertu de la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))